



Délit de fuite mais pas d'arrestation?

Par **Jagger**, le **18/02/2009** à **01:36**

Bonjour,

Hier soir, je sors du boulot (Mc Do) vers 23 h 45. Comme à mon habitude, je fume ma clope sur le parking, seul. Au loin, je vois une voiture de gendarmes approcher. N'étant pas encore en règle en ce qui concerne mon contrôle technique (les réparations nécessaires sont faites, mais ma contre visite est dans trois jours), je suis parti, apeuré, mais sans infraction (enfin je pense). Ils m'ont vu, et ont accéléré pour me suivre. Ils m'ont finalement rattrapé 3 km plus loin. Ils ne m'ont fait aucun appel de phares, ne m'ont donc pas demandé de m'arrêter et m'ont simplement doublé. Puis, nos chemins se sont ensuite séparés.

Bref, mes questions sont :

- s'agit-il d'un délit de fuite ? si oui, peuvent-ils me verbaliser au vol en ayant relever ma plaque d'immatriculation ?
- s'il ne s'agit pas d'un délit de fuite : peut-être ont-ils aperçu une autre infraction de ma part (dont je ne me souviendrais plus) et ils ont relevé ma plaque pour me verbaliser plus tard ? mais dans ce cas, pourquoi ne pas m'avoir arrêté sur le fait ?

Renseignez-moi please.

Merci.

Par **timati**, le **18/02/2009** à **13:21**

Ah la la! Ne pas avoir la conscience tranquille ça rend parano!

Si il ne s'est passé uniquement que ce que vous dites, dormez tranquille. Ces chers gendarmes ne faisaient qu'aller dans la même direction que vous.

Par **Tisuisse**, le **18/02/2009** à **18:45**

Bonjour,

Pas de panique. Il n'y a délit de fuite que si, après avoir occasionné un accident, vous ne vous êtes pas arrêté.

Là, il s'agirait plutôt de la peur d'un "refus d'obtempérer", mais ce refus n'existe pas puisque les gendarmes ne vous pas fait signe de vous arrêter et ont continué leur route.